

LEMPZOURS

# Un projet de carrière qui fait grincer des dents

Un projet de carrière de 42 hectares sur la commune de Lempzours provoque une levée de boucliers parmi la population. Un collectif s'est constitué et une pétition est en ligne.

Philippe Jolivet  
p.jolivet@dordogne.com

C'est un peu par hasard que ce projet de carrière s'est retrouvé sur le devant de la scène. « Lors du conseil municipal du 24 février, était inscrit à l'ordre du jour une demande d'exploitation de carrière. Le sujet a été brièvement évoqué et un des membres de la mairie nous a indiqué qu'il y aurait bientôt une réunion concernant ce projet. Et comme on a senti que les choses n'étaient pas claires, un collectif s'est rapidement monté autour de la page Facebook Collectif sauvegardons Lempzours », indique Juliette, une des membres du collectif qui réunit aujourd'hui 213 personnes. Rapidement, des pancartes « Non à la carrière » ont commencé à fleurir dans le village.

## Une mobilisation rapide

« On a organisé plusieurs réunions et on a fait des recherches pour en savoir plus sur ce projet. Et comme nous avons commencé à tracter dans les boîtes aux lettres, ça s'est su. Des personnes qui vivent à proximité de la carrière de Saint-Jean-



La société Imérys exploite déjà des carrières sur Saint-Jean-de-Côle depuis 1981 où elle extrait du quartz de haute qualité. Elle assure remettre les sites en l'état après exploitation. Photo Romain Longleras

de-Côle exploitée par la même entreprise Imérys, sont venues témoigner comme un monsieur qui a acheté il y a dix ans à un moment où il n'y avait pas de projet et qui maintenant se retrouve avec la carrière qui fait tout le tour. Il subit toute la journée les poussières, le bruit des engins, sans parler de la perte du paysage. Sa maison ne vaut plus rien aujourd'hui. Le témoignage d'une autre femme m'a beaucoup marqué. Son mari se lève à 3h du matin pour travailler et il ne peut pas se reposer la journée. Leurs petits enfants ne peuvent même plus venir chez leurs grands-parents à cause du bruit et de la poussière. Ils sont désespérés. »

## Une réunion mouvementée

Le lundi 27 mars, la mairie avait organisé, avec la société Imérys, une réunion d'information. Le



Le site concerne 42 hectares sur Lempzours. Photo Romain Longleras

collectif était présent. « Ils nous ont pris pour des imbéciles et ont essayé de détourner les choses, mais nous avons coupé court en leur expliquant que l'on savait exactement comment ça se passait et que l'on voulait juste savoir comment se débar-

rasser de leur projet. Car on n'en veut pas et ce n'est pas négociable. Et ils nous ont répondu que c'était le progrès, et que pour construire des routes et des téléphones, il fallait bien des carrières. Enfin, on leur a demandé pourquoi faire ce projet ici, dans

»

À Saint-Jean-de-Côle, ce sont des hectares qui défigurent le paysage.

une zone naturelle, et on leur a également demandé qui avait donné l'autorisation. Ils se sont renvoyé la balle avec madame le maire », indique Juliette. Et, selon le collectif, les propriétaires des terrains sur lesquels la ressource est exploitée ne seraient pas suffisamment informés.

« Ils expliquent aux propriétaires qu'ils vont leur verser une somme tous les mois, mais une fois arrivé à 5 m de profondeur, le sol ne leur appartient plus et ils ne leur versent plus rien. Ils affirment qu'ils remettent les sites en état, mais lorsqu'ils replantent, c'est du pin et non des essences locales... Ou alors ils proposent de faire du photovoltaïque. À Saint-Jean-de-Côle, ce sont des hectares qui défigurent le paysage. »

Le collectif s'est d'ailleurs rapproché de plusieurs associations de protection de l'environnement comme SOS forêt 24. La carrière est aussi consommatrice d'eau puisqu'elle mouille les granulats afin d'éviter les poussières. « Ils vont aller pomper dans les nappes phréatiques alors que l'on impose des restrictions à nos agriculteurs », lance Juliette qui précise : « On n'est pas des extrémistes mais des habitants qui ne veulent pas de ce projet, et on emploiera tous les moyens légaux pour qu'il ne voie pas le jour. »

La pétition a déjà recueilli 651 signatures. Pour la signer, rendez-vous sur le site [change.org](http://change.org) et tapez « Lempzours » dans la barre de recherche.

## La maire et Imérys tentent d'apaiser la situation

Pour la maire de Lempzours, Thérèse Chassain, cette levée de boucliers contre le projet de carrière est un peu prématurée. « J'ai reçu un mail d'Imérys m'informant d'un avant-projet de carrière mais rien n'est constitué ni déposé. J'en ai parlé en conseil municipal, personne n'a rien dit et derrière, ce collectif s'est monté. » Elle a alors décidé d'organiser une réunion publique. « Mais l'entreprise n'a pas pu l'expliquer car le collectif en a fait le procès de la carrière. » Mais elle comprend les inquiétudes. « Tout le monde peut en avoir, c'est normal. Je suis allé voir ce qui se fait à Saint-Jean-de-Côle et je pense que les membres du collectif devraient en faire de même. » Et elle explique ne pas avoir d'avis sur la question. « Je n'ai aucun intérêt chez Imérys, il y aura une consultation publique, une enquête environnementale et un vote au conseil... et je défendrai la position du conseil. » Selon le directeur des carrières de Saint-Jean-de-Côle, Philippe d'Agier, l'impact de cette exploitation est mineur. « Nous extrayons du quartz de haute pureté. Le

gisement de Dordogne est d'ailleurs reconnu et déclaré d'utilité nationale. C'est un matériau stratégique pour l'indépendance nationale et européenne pour la production de silicium qui entre dans la fabrication des panneaux photovoltaïques et de tout ce qui est électronique ou téléphonie. Cela permet aussi la fabrication du silicone, des élastomères, de l'aluminium etc. »

L'extraction produit également des granulats qui rentrent dans la fabrication de matériaux de construction et de voirie. Philippe d'Agier comprend les inquiétudes des riverains qu'il qualifie de légitimes. « Cela fait 42 ans que nous faisons cela donc si nous faisons n'importe quoi, les élus ne nous auraient jamais donné les autorisations. Car même si le gisement est d'intérêt national, on n'ouvre pas une carrière comme ça. Il y a une demande de permis d'exploitation avec une procédure administrative où tous les volets sur les impacts de notre activité sont étudiés. »

Et il tente de rassurer : « Sur Lempzours, ce

sont une quarantaine d'hectares qui sont concernés, mais ce n'est pas le même type d'exploitation que les premières carrières où l'on est descendus jusqu'à 50 mètres de profondeur. Là, nous ne descendons qu'à 3 ou 5 mètres. Ce sont de toutes petites unités d'exploitations d'environ deux hectares sur lesquelles on déboise proprement, tout en gardant autour un couvert végétal pour l'impact visuel. On retire la couche de terre végétale que l'on stocke précieusement. Ensuite on a une pelle de 25 tonnes qui alimente une unité de criblage sur chenille et un camion qui transporte les granulats extraits. Soit trois engins au total. Ensuite nous remettons la terre végétale et nous replantons. Tout ceci dans un cycle très court et avec un maximum de 2 à 3 hectares exploités par an. Et on n'exploite qu'une partie de l'année puisque c'est du criblage à sec. Et comme le sol est argileux, on ne peut pas travailler en hiver. »

Philippe Jolivet